PARIS, LE 12 OCTOBRE 2026

RTE, Chambres d'agriculture France et la FNSEA signent un accord national en faveur des exploitants agricoles concernés par les nouvelles lignes électriques à très haute tension

RTE (le Réseau de Transport d'Électricité), les Chambres d'agriculture France et la FNSEA ont signé aujourd'hui un accord national relatif à l'accompagnement des exploitants agricoles concernés par les projets de création de lignes électriques aériennes à 400 kV et 225 kV.

Cet accord est l'aboutissement de plusieurs mois d'échanges entre les organisations signataires et s'inscrit dans une relation partenariale de plusieurs décennies entre RTE et les représentants du monde agricole. Il traduit une volonté commune : développer les infrastructures électriques indispensables à la transition énergétique tout en garantissant une meilleure prise en compte des activités agricoles concernées.

Une reconnaissance du rôle essentiel de l'agriculture dans les territoires

Les exploitants agricoles sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire et de la souveraineté alimentaire du pays. La création de nouvelles infrastructures électriques génère des contraintes durables pour les exploitations. Dans ce contexte, un dispositif national a été construit pour accompagner les exploitants agricoles concernés de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Un dispositif d'accompagnement inédit à l'échelle nationale

L'accord instaure un cadre national d'accompagnement des exploitants agricoles concernés par les projets de création de lignes aériennes à très haute tension. Pour les nouvelles lignes 400 kV, le dispositif prévoit un accompagnement complémentaire, financé dans le cadre des plans d'accompagnement de projet à hauteur de 1 000 euros par an et par équivalent pylône, sur une durée de 80 ans à compter de la mise en service de la ligne. L'accord étend également ce dispositif d'accompagnement aux créations de lignes aériennes 225 kV, avec le versement sur la même durée d'un montant de 375 euros par an et par équivalent pylône, répondant ainsi à une attente exprimée par les représentants de la profession agricole au cours des négociations.

Une démarche fondée sur le dialogue

Cet accord montre la capacité des acteurs du monde agricole et du secteur de l'énergie à construire ensemble un cadre national équilibré face aux défis de la décarbonation de l'économie et du renforcement du réseau électrique français. Les signataires soulignent la qualité du dialogue qui a permis de rapprocher les points de vue et de construire un dispositif partagé, conciliant l'intérêt général, la préservation de l'activité agricole et les enjeux de développement du système électrique.

RTE, les Chambres d'agriculture France et la FNSEA tiennent à rappeler que chaque projet s'inscrit dans un contexte territorial qui lui est propre. Le dialogue, engagé au niveau national depuis plusieurs décennies maintenant, doit continuer localement entre représentants de la profession agricole et RTE. C'est cette discussion qui a permis et permettra de rechercher, au cas par cas, les solutions les mieux adaptées aux enjeux et aux contraintes de chaque territoire.

Une coopération appelée à se poursuivre

RTE, les Chambres d'agriculture France et la FNSEA poursuivront leur travail commun afin d'assurer le déploiement opérationnel du dispositif et son appropriation par les exploitants concernés. Cette coopération témoigne de leur ambition commune : faire de la transition énergétique une transition territoriale réussie, construite avec les agriculteurs et au bénéfice des territoires.

Régis Boigegrain, directeur général du Pôle Gestion de l'infrastructure et membre du Directoire de RTE : « Face aux défis de la transition énergétique, du développement industriel et de la souveraineté alimentaire, il est essentiel de construire des solutions équilibrées. Cet accord constitue une avancée importante. Il reconnaît la place de l'agriculture dans les territoires, apporte un cadre national clair aux exploitants concernés et illustre la capacité du monde agricole et du secteur de l'énergie à agir ensemble au service de l'intérêt général. »

« Cet accord marque une véritable reconnaissance des contraintes que l'arrivée d'une ligne électrique peut générer sur une exploitation. Désormais, l'agriculteur pourra bénéficier d'un accompagnement financier dans la durée. C'est un vrai progrès et une marque de considération pour le travail de la profession, qui confirme que l'agriculture est une activité économique à part entière. Ce cadre permettra, je l'espère, d'aborder plus sereinement la construction des futures lignes nécessaires », **affirme Sébastien Windsor, Président de Chambres d'agriculture France**

« Nous avons besoin de renforcer notre réseau électrique pour accompagner la décarbonation de notre économie et préserver notre souveraineté. Mais nous ne voulons pas d'une transition énergétique qui se ferait au détriment de notre souveraineté alimentaire.
Cet accord marque une étape importante : il reconnaît enfin pleinement les contraintes que les nouvelles infrastructures peuvent faire peser sur les exploitations agricoles et apporte un cadre national plus équilibré. Au-delà de ce cadre national, chaque projet doit continuer à faire l'objet d'un dialogue avec les agriculteurs et leurs représentants, particulièrement lorsque les enjeux territoriaux sont importants.
La réussite de la transition énergétique passera par cette capacité à construire des solutions avec les territoires » **déclare Arnaud Rousseau, Président de la FNSEA**

À propos

RTE (le Réseau de Transport d'Electricité)

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France. A travers sa mission de service public, RTE garantit, chaque jour et à chaque instant, l'acheminement de l'électricité partout sur le territoire. Les équipes d'exploitation assurent, en temps réel, de la gestion des flux électriques et de l'équilibre entre production et consommation. Pour connecter les territoires et les industries à la production d'électricité, RTE déploie, sur terre comme en mer, des infrastructures essentielles à la décarbonation de notre économie et à la transition énergétique. Face aux défis climatiques, économiques et environnementaux qui exigent de grandes transformations, RTE maintient et développe plus de 106 000 kilomètres de lignes électriques haute et très haute tension. Ce réseau, le plus étendu d'Europe, compte 37 interconnexions avec les pays voisins et une cinquantaine de liaisons transfrontalières. Grâce à la mobilisation de ses 10 000 salariés présents sur l'ensemble du territoire, RTE s'engage chaque jour à faire du réseau électrique, le moteur d'une France décarbonée.

Chambres d'agriculture France

Chambres d'agriculture France coordonne le réseau des Chambres d'agriculture, présent sur l'ensemble du territoire avec 100 établissements au niveau départemental, régional, national et en Outre-mer. Les Chambres d'agriculture sont pilotées par des élus professionnels représentant les principaux acteurs du secteur agricole, rural et forestier.

Depuis leur création en 1924, les Chambres d'agriculture sont un acteur clé du développement agricole, aux côtés des agriculteurs et au cœur des territoires. Elles ont pour principales missions de soutenir les exploitations agricoles dans le développement économique et la création de revenu, d'accompagner les agriculteurs dans l'ensemble de leurs démarches, de représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et de promouvoir les innovations et le transfert pour répondre aux défis de demain.

La FNSEA

Fondée en 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation (circuits courts, restauration, exportation…). La FNSEA promeut l'innovation au service du quotidien, pour un développement durable de la Ferme France afin de répondre à tous les marchés et à tous les consommateurs.

Service Presse RTE

rte-presse@rte-france.com
Charlotte Brouard – 06 71 36 55 11
Lolita Tcaci – 06 32 51 29 04

Service Presse Chambre d'agriculture France

Myriam Decoeur – Myriam.decoeur@france.chambres-agriculture.fr - 06 87 03 23 28
Laetitia Matkowska - laetitia.matkowska@france.chambres-agriculture.fr - 06 09 86 02 26

Service Presse FNSEA

Antoine Giacomazzo : Antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr – 07 78 11 69 86